

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 12
votants : 14

L'an deux mil vingt-six et le lundi cinq octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session *ordinaire*, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric STEIB, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 28/09/2026

Présents : Éric STEIB, Fabien DESGRANGES, Pascal MONNIER, Etienne SURLEAU, Jean-Paul GRESSARD, Jessie BERNE, David TOZZI, Sylvaine WARTELLE, Clotilde THIRY, Nicolas ABRY, Emeline GREVILLOT, Carole VERDOT.

Excusés : Sandrine MANARA, Loïc LAURENCOT, Emeline VAILLAUT-PREVOT.

Procurations : Sandrine MANARA donne procuration à Sylvaine WARTELLE ; Loïc LAURENCOT donne procuration à Fabien DESGRANGES.

Délibération n° 41-2026

OBJET : retrait de la délibération 27-2026 concernant le vote des taux des taxes locales 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Préfecture a signifié par courrier du 29 juin dernier, la non recevabilité de la délibération 27-2026 car prise hors délai (la date butoir étant le 30 avril).

Après l'explication du Maire, le Conseil décide de retirer la délibération 27-2026 et précise que la reconduction des taux identiques à 2025 est toujours appliquée, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 30.88 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 18.95 %
- Taxe d'habitation : 3.40 %

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus.
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme :

En Mairie, le 06/10/2026
Le Maire Éric STEIB

Affiché en Mairie le 06/10/2026
Certifié exécutoire par transmission
A la Préfecture le 06/10/2026

